



**Bureau  
d'information  
et de  
communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Plan cantonal micropolluants: les mesures mises en œuvre prouvent leur efficacité sur la qualité des cours d'eau vaudois**

**Réalisé dans le cadre du Plan cantonal micropolluants, un rapport conclut que les mesures soutenues par le Département de l'environnement et de la sécurité (DES), comme l'installation de traitements avancés des micropolluants et la régionalisation des pôles d'épuration, ont des impacts directs sur la qualité de l'eau des rivières. Ce document indique toutefois que les stations d'épuration (STEP) vaudoises doivent encore renforcer leur niveau de traitement. Fort de ces résultats, le Conseil d'Etat réitère sa volonté de soutenir la modernisation et la régionalisation du parc des STEP vaudoises.**

Doté d'un premier crédit-cadre de 80 millions de francs accordé par le Grand Conseil, le Plan cantonal micropolluants est entré dans sa phase de mise en œuvre en 2016 et vise deux objectifs principaux : la rationalisation et la modernisation du parc des stations d'épuration (STEP) vaudoises d'ici à 2040 et la constitution de 16 pôles régionaux traitant les micropolluants urbains de 90% de la population vaudoise. Ce dispositif doit notamment permettre de répondre à la législation fédérale qui impose, pour les STEP équipées d'un traitement contre les micropolluants, un taux d'élimination de 80%.

Le plan d'action cantonal a également permis l'intensification de l'analyse et du suivi des micropolluants urbains, que ce soit dans les STEP ou dans les rivières du canton. Le résultat des analyses menées entre 2014 et 2019 vient de faire l'objet d'une publication détaillée. Elle met en évidence que les traitements actuels ne permettent pas de réduire suffisamment les quantités de micropolluants urbains relâchées par les STEP dans l'environnement. Pour les 36 STEP faisant l'objet d'un suivi, l'élimination des micropolluants urbains n'atteint que 15,4%.

Le rapport mis en ligne illustre toutefois clairement l'efficacité du traitement avancé des micropolluants mis en service en 2018 à la STEP de Penthaz, la première station vaudoise équipée d'un tel dispositif. La réduction des substances cibles y est passée de 18% à 90%. Cette très forte diminution, associée au raccordement de la STEP de Bussigny sur la STEP de Lausanne à l'été 2020, a entraîné une nette amélioration de la

qualité des eaux de la Venoge. Alors que la limite fixée par l'Ordonnance sur la protection des eaux était régulièrement dépassée au cours des précédentes années pour le Diclofénac, un micropolluant d'origine médicamenteuse, cette limite n'a plus été dépassée en 2020 et 2021, y compris en période d'étiage estival. « Ce résultat réjouissant démontre l'efficacité des mesures soutenues dans le cadre du Plan cantonal micropolluants », estime Béatrice Métraux, cheffe du Département de l'environnement et de la sécurité.

Ainsi, dans le but de déployer pleinement le Plan d'action cantonal sur le territoire vaudois, outre la STEP de Penthaz, deux pôles régionaux appelés à terme à traiter les micropolluants sont en construction (Yverdon et Lausanne). Par ailleurs dix autres projets de STEP devant traiter les micropolluants sont en cours d'étude : Aigle, Echallens, Gland, moyenne Broye, Morges, Nyon, Orbe, Payerne, Pully, SIGE Villeneuve. Enfin, des comités de pilotage sont constitués pour deux projets (Haute Venoge - La Sarraz, Région Aubonne) et un site attend d'atteindre le seuil minimal de population raccordée requis par la législation fédérale (SITSE Commugny). De nombreux raccordements de STEP sur des installations de plus grande taille ont également été réalisés, grâce notamment à des subventions cantonales totalisant 6,4 millions de francs. Par ailleurs les STEP de Lausanne et d'Yverdon bénéficient actuellement d'un financement global de 22,7 millions de francs pour leur modernisation.

La qualité de l'eau revêt une importance majeure pour la santé humaine et pour l'environnement. Ainsi, la mise en œuvre du Plan cantonal micropolluants et le soutien à la régionalisation de l'épuration figurent parmi les priorités du programme de législature 2017-2022 du Conseil d'Etat. Développer cette politique environnementale est essentiel pour protéger nos eaux et notre population.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 06 juillet 2021

### **RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DES, Béatrice Métraux, conseillère d'Etat

DJES, Florence Dapples, cheffe de la division Protection des eaux, Direction générale de l'environnement

### **TÉLÉCHARGEMENTS**